



Robinet cassé - qui doit payer ?

Par **Florette007**, le **07/09/2012** à **11:55**

Bonjour,

Le robinet d'arrivée d'eau de mes toilettes s'est cassé hier. J'ai donc subi une petite inondation et dû réparer la fuite le plus rapidement possible.

J'ai fait changer le robinet par un plombier qui m'a dit que l'ancien robinet avait été mal monté, un des joints étant même monté à l'envers.

J'ai payé la facture, et consulté mon propriétaire pour savoir si c'était bien à moi de payer les frais ou non.

Il m'a assuré que la casse du robinet était à ma charge, car cela comptait dans l'entretien de l'appartement.

Or, je lis dans le décret n° 87-712 du 26 août 1987 que ce qui est à la charge du locataire c'est :

"Remplacement des joints, clapets et presse-étoupes des robinets ;
Remplacement des joints, flotteurs et joints cloches des chasses d'eau."

Le robinet lui-même ne semble pas être mentionné... Donc est-ce vraiment à moi de payer cette réparation, ou bien mon propriétaire doit-il me rembourser?

Merci de votre réponse,

Florette.

Par **cocotte1003**, le **07/09/2012 à 12:28**

Bonjour, de toutes façons vous avez pris l'initiative de faire venir un plombier c'est donc à vous de régler la facture, cordialement

Par **Florette007**, le **07/09/2012 à 12:45**

Ok, merci !

Par **alterego**, le **07/09/2012 à 13:53**

Bonjour,

Le remplacement du robinet de chasse d'eau est à la charge du locataire.

Robinet qui casse à cause d'un joint monté à l'envers, c'est tout de même curieux.

Cordialement

Par **jlf_jlf_jlf**, le **08/09/2012 à 00:25**

C'est la première que j'entends qu'un joint de robinet peut être monté à l'envers !!! Un joint, c'est comme une rondelle métallique, donc les deux faces sont identiques.

Les seuls joints ayant un sens sont les "joints coniques" mais entre un tube et un écrou, pas pour un robinet.

Méfiance avec ce plombier pour l'avenir ...